



Commune d'Heiltz-l'Evêque

AVIS

FÊTE NATIONALE

A l'occasion de la commémoration de notre fête nationale, le maire invite la population à venir se recueillir devant le monument aux morts

DIMANCHE 14 JUILLET 2019 à 11 heures 30

Comme à l'accoutumée, toutes les personnes présentes seront invitées l'issue de la cérémonie à se retrouver, salle de la mairie, pour partager le verre de l'amitié.

Rappel : L'usage d'artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie (articles pyrotechniques, pétards, fusées) est réglementée et ne peut se faire sans autorisation. En cas d'infraction à la législation sur les pétards et les feux d'artifice, vous risquez jusqu'à 1 500 € d'amende. Si un accident (blessures, brûlures) ou une dégradation de biens publics (incendies) se produit à cause d'un tir de pétards ou de feux d'artifice, la sanction peut être beaucoup plus lourde. Elle peut atteindre jusqu'à 150 000 € d'amende et 10 ans de prison.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ

Les agents de l'entreprise LS Services, prestataire d'ENEDIS-GRDF seront présents dans la commune pour procéder à la relève des compteurs d'électricité le,

MARDI 16 JUILLET 2019